



NOUVELLE PROCÉDURE D'ADMISSION DANS L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR EN 2017-2018



PLAN ÉTUDIANTS,
ACCOMPAGNER CHACUN
VERS LA RÉUSSITE



MINISTÈRE
DE L'ÉDUCATION
NATIONALE

MINISTÈRE
DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR,
DE LA RECHERCHE
ET DE L'INNOVATION



enseignementsup-recherche.gouv.fr
education.gouv.fr

SOMMAIRE

- ➔ Pourquoi transformer l'accès à l'enseignement supérieur ?
- ➔ Le calendrier de terminale 2017-2018
- ➔ Etape 1 - novembre > décembre 2017 : information
- ➔ Etape 2 – janvier > mars 2018 : vœux
- ➔ Etape 3 – mai > septembre 2018 : réception - acceptation des propositions et inscription dans les établissements d'enseignement supérieur
- ➔ Etape 4 – juin > septembre 2018 : phase complémentaire

Pourquoi transformer l'accès à l'enseignement supérieur ?



MINISTÈRE
DE L'ÉDUCATION
NATIONALE

MINISTÈRE
DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR,
DE LA RECHERCHE
ET DE L'INNOVATION

PLAN ÉTUDIANTS

ACCOMPAGNER CHACUN VERS LA RÉUSSITE

POURQUOI TRANSFORMER L'ACCÈS À L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR ?

- ➔ Réduire un taux d'échec élevé en 1^{ère} année de licence
 - > Seulement 27% des étudiants obtiennent leur licence en 3 ans et 39% en 4 ans
 - > 61% ne valident pas leur première année ou se réorientent

- ➔ Mettre fin au tirage au sort pour décider de l'avenir des lycéens
 - > Jusqu'à cette année, pour l'admission dans les licences en tension où le nombre de places était inférieur à la demande, les candidats étaient départagés par un tirage au sort

- ➔ Donner aux bacheliers de la voie professionnelle ou technologique de meilleures perspectives de réussite dans le supérieur
 - > ces bacheliers sont souvent évincés des filières où ils réussissent le mieux : les bacheliers technologiques représentent 30% des effectifs en IUT, les bacheliers professionnels représentent 18% des effectifs en STS

QUELS AXES POUR TRANSFORMER L'ACCÈS À L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR ?

- ➔ Mieux accompagner les élèves dans leur choix d'orientation en terminale
- ➔ Garantir aux bacheliers un accès simple, juste et transparent dans le supérieur
- ➔ Permettre la personnalisation des parcours dans l'enseignement supérieur et la spécialisation progressive pour favoriser la réussite des étudiants

CALENDRIER DE TERMINALE 2017-2018

-Réception - acceptation
des propositions
-Phase complémentaire
-Inscription
administrative

Elaboration du projet
d'orientation

Consolidation du projet et
saisie des vœux

Confirmation
vœux

Examen des vœux

nov

déc

jan

fév

mars

avril

mai

juin - sept

Echanges avec le professeur principal

Informations sur : www.terminales2017-2018.fr

1^{ère} semaine de
l'orientation

2^{ème} semaine de
l'orientation et
Journées Portes
Ouvertes

Intentions
d'orientation :
Fiche dialogue

1^{er} conseil de
classe :
recommandations

★ 15/01 : ouverture nouvelle plateforme d'admission parcoursup.fr

★ 22 janvier :
début saisie vœux

★ 13 mars :
fin saisie vœux

★ 31 mars :
date limite confirmation vœux

Consolidation du projet sur
parcoursup.fr : attendus et
indicateurs par formation

Saisie des vœux (jusqu'au 13/03)
puis confirmation sur parcoursup.fr

★ A partir du 22 mai

2^{ème}
conseil de
classe :
fiches
Avenir

Examen de
chaque vœu
dans le supérieur

Réception- acceptation
des propositions par les
futurs étudiants puis
inscription

★ Baccalauréat (écrit)



MINISTÈRE
DE L'ÉDUCATION
NATIONALE

MINISTÈRE
DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR,
DE LA RECHERCHE
ET DE L'INNOVATION

Etape 1 : novembre > décembre 2017

INFORMATION

Les nouveautés pour mieux accompagner les lycéens dans l'élaboration de leur projet d'orientation vers le supérieur

ETAPE 1 : L'ESSENTIEL SUR LA 1^{ÈRE} PHASE D'INFORMATION

1

NOVEMBRE > DÉCEMBRE 2017 INFORMATION

FIN NOVEMBRE - DÉBUT DÉCEMBRE

- Les élèves s'informent sur leur orientation notamment sur le site www.terminales2017-2018.fr
- 1^{re} semaine de l'orientation

DÉBUT DÉCEMBRE

- 1^{er} conseil de classe
 - Prend connaissance des projets des élèves
 - Formule des recommandations

L'ACCOMPAGNEMENT POUR ÉLABORER SON PROJET D'ORIENTATION

Accompagnement
à l'orientation dès
le 1^{er} trimestre

➔ Dès décembre : 2 professeurs principaux en terminale

- > Suivent et guident individuellement chaque lycéen :
Conseillent, incitent à participer à des salons et journées portes ouvertes, présentent les filières de l'enseignement supérieur et les débouchés ...
- > Dialoguent avec les familles
- > Synthétisent les choix d'orientation de chacun pour l'avis du 2^{ème} conseil de classe
- > Présentent et expliquent le fonctionnement de la nouvelle plateforme d'admission à partir du 15 janvier

➔ Pendant l'année scolaire : d'autres membres de l'équipe éducative peuvent être tuteurs

- > Accompagnent des petits groupes d'élèves dans leur projet et leurs choix d'orientation

➔ Des heures d'accompagnement personnalisé consacrées à l'orientation

- > Intégrées à l'emploi du temps des élèves

L'ACCOMPAGNEMENT POUR ÉLABORER SON PROJET D'ORIENTATION

Accompagnement
à l'orientation dès
le 1^{er} trimestre

➔ www.terminales2017-2018.fr : un espace en ligne dédié

- > Découvrir les filières de formation de l'enseignement supérieur
- > Comprendre le contenu des formations, les connaissances et compétences attendues
- > Découvrir des métiers et les parcours jusqu'à l'insertion professionnelle
- > Connaître les caractéristiques des filières les plus demandées (STAPS, Droit, Psychologie, PACES...) et les opportunités des filières d'avenir
- > Échanger par chat, mail ou téléphone avec des conseillers et des étudiants

MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION NATIONALE

MINISTÈRE DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR, DE LA RECHERCHE ET DE L'INNOVATION

TERMINALES 2017/2018

5 ÉTAPES pour mon parcours dans l'enseignement supérieur

onisep MON ORIENTATION EN LIGNE.FR

ÉTAPE 1

ÉTAPE 2

ÉTAPE 3

ÉTAPE 4

ÉTAPE 5

J'explore les possibles

- Que faire avec mon bac ?
- Check list de l'orientation
- Info métiers
- Info filières
- Schéma des études après le bac

Je découvre les formations de l'enseignement supérieur

Découvrir

J'approfondis certaines filières pour éclairer mes choix

Découvrir

Je souhaite en parler

Découvrir

Je précise ce que je vais demander

Découvrir

© MEN - MESRI - ONISEP 2017

L'ACCOMPAGNEMENT POUR ÉLABORER SON PROJET D'ORIENTATION

Accompagnement
à l'orientation dès
le 1^{er} trimestre

➔ Une fiche « dialogue pour l'orientation » à renseigner par l'élève

- > indique **l'état de sa réflexion** après échange avec son professeur principal et un psychologue de l'éducation nationale (conseiller d'orientation)
- > précise **ses intentions d'orientation**

Exemple de fiche à télécharger sur www.terminales2017-2018.fr

➔ Le rôle renforcé du conseil de classe de terminale

- > **1^{er} conseil de classe** :
 - prend connaissance des intentions d'orientation des élèves renseignées dans la fiche dialogue
 - formule des **recommandations à chaque élève** pour alimenter sa réflexion ou l'inviter à affiner son projet (ces recommandations restent internes au lycée et sont destinées exclusivement à l'élève)

Etape 2 : 22 janvier > 13 mars 2018

VŒUX

- **Parcoursup : la nouvelle plateforme d'admission**
 - **Consolider et finaliser son projet d'orientation**
 - **Formuler ses vœux sur parcoursup.fr**
 - **L'examen du conseil de classe et l'avis du chef d'établissement sur la fiche Avenir**
 - **L'examen des vœux dans le supérieur**
- Un modèle d'admission simple, juste et transparent**

CALENDRIER JANVIER – MARS 2018 : LES VŒUX

-Réception - acceptation
des propositions
-Phase complémentaire
-Inscription
administrative

Elaboration du projet
d'orientation

Consolidation du projet et
saisie des vœux

Confirmation
des vœux

Examen des vœux

nov

déc

jan

fév

mars

avril

mai

juin - sept

Echanges avec le professeur principal

Informations sur : www.terminales2017-2018.fr

1^{ère} semaine de
l'orientation

2^{ème} semaine de
l'orientation et
Journées Portes
Ouvertes

Intentions
d'orientation :
Fiche dialogue

★ 15/01 : ouverture nouvelle plateforme d'admission parcoursup.fr

★ 22 janvier :
début saisie vœux

★ 13 mars :
fin saisie vœux

★ 31 mars :
date limite confirmation vœux

1^{er} conseil de
classe :
recommandations

Consolidation du projet sur
parcoursup.fr : attendus et
indicateurs par formation

Saisie des vœux (jusqu'au 13/03)
puis confirmation sur parcoursup.fr

2^{ème}
conseil de
classe :
fiches
Avenir



MINISTÈRE
DE L'ÉDUCATION
NATIONALE

MINISTÈRE
DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR,
DE LA RECHERCHE
ET DE L'INNOVATION

ETAPE 2 : L'ESSENTIEL SUR LA PHASE DES VŒUX

2

JANVIER > MARS 2018 VŒUX

TOUT AU LONG DU 2^E TRIMESTRE

- Les élèves affinent leur réflexion
- 2^e semaine de l'orientation et journées portes ouvertes dans les établissements de l'enseignement supérieur

15 JANVIER

- Ouverture de la plateforme d'admission Parcoursup : tutoriels de présentation

À PARTIR DU 22 JANVIER

- Les établissements d'enseignement supérieur mettent à la disposition des lycéens l'information sur les connaissances et compétences attendues, les contenus, les débouchés et les taux de réussite des formations

DU 22 JANVIER AU 31 MARS

- Les lycéens entrent leurs vœux sur la plateforme **jusqu'au 13 mars**
- Jusqu'à dix vœux selon leur projet sans avoir besoin de les classer
- **31 mars** : date limite de confirmation des vœux

DU 14 MARS AU 31 MARS

- **2^e conseil de classe**
 - Examine les vœux des lycéens
 - Chaque vœu fait l'objet d'une fiche Avenir comprenant les appréciations des professeurs et l'avis du chef d'établissement

PARCOURSUP.FR : LA NOUVELLE PLATEFORME D'ADMISSION

dès le 15
janvier

➔ La plateforme : www.parcoursup.fr

- > 15 janvier 2018 : ouverture
- > 22 janvier 2018 : **inscription puis début de saisie des vœux avec une adresse mail valide et régulièrement consultée**
- > Contact : possibilité d'envoyer un message au service académique d'information et d'orientation, lequel répond aux questions des élèves qui rencontrent des difficultés techniques pendant leur session

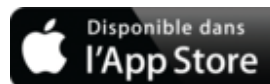
➔ L'application Parcoursup

- > Pour **recevoir sur son portable toutes les notifications et alertes** durant la procédure

> en version Android



et iOS



N'oubliez pas de télécharger l'application

CONSOLIDER SON PROJET D'ORIENTATION SUR PARCOURSUP.FR

A partir du 22
janvier

➔ Une plateforme pour mieux connaître le contenu des formations disponibles

Informations fournies par l'établissement d'enseignement supérieur :

- > Contenu et organisation des enseignements
- > **Attendus** de la formation
- > Eléments pris en compte pour l'examen d'un vœu
- > Dates des **journées portes ouvertes** ou des **journées d'immersion**
- > Contact d'un responsable pédagogique

➔ Une plateforme pour identifier ses chances de réussite et d'insertion professionnelle

Pour chaque formation supérieure :

- > Affichage du nombre de places proposées en 2018
- > Affichage du nombre de candidats et du nombre d'admis en 2017
- > Affichage des taux de passage en 2^{ème} année et de réussite selon le bac, des débouchés et des taux d'insertion professionnelle (quand ces données sont disponibles)

CONSOLIDER SON PROJET D'ORIENTATION SUR PARCOURSUP.FR

A partir du 22 janvier

➔ Une plateforme qui indique les **attendus** pour réussir dans les formations choisies

Pour chaque formation :

- > Affichage des **connaissances fondamentales et compétences nécessaires** à la réussite
- > Des attendus définis à l'échelle nationale par le ministère en charge de l'enseignement supérieur et auxquels peuvent s'ajouter des spécificités précisées par les établissements

Les attendus : faire du sur-mesure dans ses choix d'orientation

Les attendus sont les connaissances et les aptitudes qui sont nécessaires à un lycéen lorsqu'il entre dans l'enseignement supérieur. Ces attendus, qui existent de façon tacite dans notre système d'affectation, seront désormais affichés.

CONSOLIDER SON PROJET D'ORIENTATION SUR PARCOURSUP.FR

A partir du 22 janvier

> Exemples d'attendus de réussite pour la filière STAPS

Disposer de compétences scientifiques

Les études en STAPS comportent des enseignements scientifiques pluridisciplinaires (sciences de la vie, sciences humaines et sociales). Les étudiants doivent être en mesure d'assimiler ces contenus, et de construire un raisonnement à partir de concepts scientifiques.

Mobiliser des compétences en matière d'expression écrite et orale afin de pouvoir développer un raisonnement argumenté

Les études en STAPS demandent fréquemment aux étudiants de rédiger des documents de synthèse ou des mémoires, et d'en assurer la présentation orale. Par ailleurs, de nombreux étudiants s'orientent vers la présentation de concours, dans lesquelles les compétences rédactionnelles sont essentielles. Il s'agit à ce niveau de pouvoir argumenter, construire un raisonnement, synthétiser des informations.

Disposer de compétences sportives

Les études en STAPS comportent une part importante de pratique sportive. Il semble nécessaire au préalable, en tant que pratiquant, de posséder une expérience régulière et diversifiée dans les activités physiques et sportives, afin de pouvoir être confronté en toute sécurité à cette pratique intense.

Manifester de l'intérêt pour l'exercice de responsabilités collectives, associatives ou citoyennes

Le domaine professionnel auquel préparent les études en STAPS renvoie majoritairement aux métiers de l'enseignement, de l'éducation, de l'entraînement, de l'accompagnement des personnes ou de la réhabilitation, dans lesquels l'intervenant est responsable de la sécurité du public qui lui est confié, et garant de l'éthique et des valeurs qu'il transmet. De ce fait, l'intérêt manifesté pour des fonctions d'animation, d'encadrement, de responsabilités collectives, associatives ou citoyennes constitue un atout.

CONSOLIDER SON PROJET D'ORIENTATION SUR PARCOURSUP.FR

A partir du 22 janvier

> Exemple d'attendus de réussite pour la licence mention Droit (extrait)

Mobiliser des compétences en matière d'expression écrite et orale afin de pouvoir développer un raisonnement rigoureux

Cet attendu marque l'importance, pour la filière juridique, de la maîtrise de la langue française, écrite et orale, par le candidat. Le droit est une discipline où les qualités oratoires sont souvent essentielles (la « plaidoirie »), et où les qualités rédactionnelles sont toujours fondamentales (rédaction de courriers, de consultations, de conclusions, d'actes juridiques, etc.).

Disposer d'aptitudes à la logique et au raisonnement conceptuel

Cet attendu marque l'importance, pour la filière juridique, de la capacité du candidat à produire une argumentation structurée, même relativement simple (cette compétence ayant vocation à être renforcée à l'université), et à raisonner sur des concepts.

La formation en Licence de droit requiert une certaine capacité d'abstraction, de logique formelle et de déduction.

Disposer d'aptitudes à la compréhension, à l'analyse et à la synthèse d'un texte

Cet attendu marque l'importance, pour la filière juridique, d'une maîtrise des activités dites « de réception », en particulier de la capacité du candidat à « comprendre » des textes complexes, ces activités étant à la base de la discipline juridique (compréhension de la loi, de la jurisprudence, de la doctrine). La formation en Licence de droit requiert l'analyse combinée de nombreuses sources juridiques (constitutions, lois, règlements, textes internationaux, jurisprudence, doctrine) qu'il faut pouvoir comprendre, mettre en perspectives et éventuellement critiquer sur la base d'un raisonnement juridique. A l'université, les exercices donnés aux étudiants en travaux dirigés et aux examens consistent notamment en la rédaction de fiches d'arrêt, de notes de synthèses, de commentaires de textes, de cas pratiques et de dissertations.(...)



MINISTÈRE
DE L'ÉDUCATION
NATIONALE

MINISTÈRE
DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR,
DE LA RECHERCHE
ET DE L'INNOVATION

PLAN ÉTUDIANTS

ACCOMPAGNER CHACUN VERS LA RÉUSSITE

CONSOLIDER SON PROJET D'ORIENTATION SUR PARCOURSUP.FR

A partir du 22 janvier

> Exemple d'attendus de réussite pour le DUT Génie électrique et informatique industrielle

Mobiliser des compétences générales

- Etre actif dans sa formation : participer et manifester son envie d'apprendre
- Mobiliser ses compétences en français pour comprendre un énoncé scientifique et rédiger une solution à un problème
- Avoir une connaissance suffisante de l'anglais permettant de progresser pendant la formation

Faire preuve de qualités humaines

- Avoir l'esprit d'équipe et savoir s'intégrer dans les travaux de groupe via les projets, travaux pratiques
- Savoir s'impliquer dans ses études et fournir le travail nécessaire à sa réussite

Mobiliser des compétences techniques et scientifiques

- Montrer sa motivation et sa curiosité pour la technologie et les sciences en général
- Savoir mobiliser ses connaissances pour répondre à une problématique scientifique
- Elaborer un raisonnement structuré et adapté à une situation scientifique

CONSOLIDER SON PROJET D'ORIENTATION SUR PARCOURSUP.FR

A partir du 22
janvier

Attendus, nombre de places, taux de réussite, taux d'insertion professionnelle par formation... des données essentielles



- ➔ à discuter avec les professeurs principaux et les psychologues de l'éducation nationale
- ➔ à prendre en compte par le lycéen et sa famille avant de faire ses choix

FINALISER SON PROJET D'ORIENTATION

Accompagnement
à l'orientation tout
au long de l'année
de terminale

- ➔ Les lycéens peuvent continuer d'approfondir leur projet d'orientation avec toutes les informations de la plateforme Parcoursup
- ➔ La 2^{ème} semaine de l'orientation au lycée
 - > **Pourquoi** : affiner le projet de chaque lycéen > permettre de faire des choix de poursuite d'études supérieures réfléchis
 - > **Quand** : fin janvier - février (avant la fin de saisie des vœux dans parcoursup.fr et avant le 2^{ème} conseil de classe)
 - > **Comment** : participation à des journées portes ouvertes et à des salons de l'orientation, visite d'un établissement d'enseignement supérieur, immersion dans une formation supérieure...
- ➔ Les ressources en ligne
 - > l'espace d'informations www.terminales2017-2018.fr : filières par profil, taux de réussite, témoignages...
 - > Contacter des conseillers par téléphone, chat ou mail sur www.monorientationenligne.fr



MINISTÈRE
DE L'ÉDUCATION
NATIONALE

MINISTÈRE
DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR,
DE LA RECHERCHE
ET DE L'INNOVATION

PLAN ÉTUDIANTS

ACCOMPAGNER CHACUN VERS LA RÉUSSITE

FORMULER SES VŒUX SUR PARCOURSUP.FR

Saisie des vœux
du 22 janvier
au 13 mars

- ➔ La très grande majorité des établissements d'enseignement supérieur sont proposés dans parcoursup.fr
- ➔ Certaines formations sont proposées hors parcoursup.fr (liste non exhaustive)

Les formations hors parcoursup.fr

- Université Paris Dauphine
- Sciences Po Paris et IEP (Instituts d'études politiques)
- Certaines écoles paramédicales et sociales
- Certaines écoles supérieures d'art
- Certaines écoles de commerce
- Certaines écoles d'ingénieurs
- Certaines écoles privées des arts appliqués, de gestion, notariat, transport, secrétariat ...

Pour s'inscrire dans ces formations :

- > **contacter directement ces établissements**
- > **vérifier les modalités d'admission**
- > **démisionner de la procédure Parcoursup**

FORMULER SES VŒUX SUR PARCOURSUP.FR

Saisie des vœux
du 22 janvier
au 13 mars

➔ Des vœux moins nombreux, réellement souhaités par le candidat, qui sont le fruit de sa réflexion avec l'équipe pédagogique

- > les élèves peuvent formuler **jusqu'à 10 vœux pour des formations sous statut d'étudiant** et **10 vœux pour des formations sous statut d'apprenti**
- > ils peuvent **choisir** des formations sélectives (CPGE, BTS, DUT, écoles...) et non sélectives (licences, PACES) dans leur académie ou en-dehors
- > les vœux ne sont **pas classés**, ils doivent donc être souhaités et **motivés** : saisie obligatoire de la motivation sur la plateforme Parcoursup
- > Les vœux résultent d'une **démarche raisonnée** et **accompagnée**
- > Les élèves **décrivent en quelques lignes les formations qui ont leurs préférences** parmi les formations envisagées : ces précisions ne sont pas transmises aux établissements mais sont des informations importantes pour aider le candidat à trouver une formation si aucun de ses vœux n'a reçu une réponse positive

FORMULER SES VŒUX SUR PARCOURSUP.FR

Saisie des vœux
du 22 janvier
au 13 mars

➔ Pour certaines formations, le lycéen peut faire des vœux multiples :

- > vœu multiple : **choisir la ou les formations souhaitées parmi un ensemble de formations regroupées par type, spécialité ou mention**
- > le vœu multiple compte pour un seul vœu
- > Exemples de vœux multiples :
 - regroupement de licences de Droit en Ile-de-France
 - regroupements de BTS « Management des Unités Commerciales » à Lyon
 - regroupement de CPGE - MPSI ...

Précisions à venir sur la manière de formuler les vœux

COMPLÉTER SON DOSSIER POUR CONFIRMER SES VŒUX SUR PARCOURSUP.FR

Jusqu'au
31 mars

➔ Pour que les vœux saisis deviennent définitifs sur Parcoursup, les lycéens doivent :

- > **compléter leur dossier pour chaque vœu** : saisie du projet de formation motivé, document(s) à joindre via la plateforme
- > **confirmer leurs vœux**

➔ **Date limite de confirmation des vœux : 31 mars**

- > **si un vœu n'est pas confirmé après le 31 mars, le vœu est supprimé**

Rappel : impossible de saisir de nouveaux vœux après le 13 mars

L'EXAMEN DU CONSEIL DE CLASSE ET LA FICHE AVENIR

Fin de saisie des vœux :
13 mars (soir)

Avis équipe pédagogique :
du 14 au 31 mars

➔ Rôle renforcé du conseil de classe de terminale

> 2^{ème} conseil de classe (entre le 14 et le 31 mars 2018)

- examine les vœux de chaque élève avec **bienveillance et confiance** dans le potentiel de chacun
- pour chaque vœu saisi par l'élève sur parcoursup.fr : les professeurs formulent une appréciation et le proviseur donne un avis sur une **fiche Avenir** transmise par la plateforme à chaque établissement dispensant une formation d'enseignement supérieur choisi par l'élève

➔ La fiche Avenir associée à chaque vœu est consultable par les élèves et leurs familles sur parcoursup.fr à partir du 22 mai

Elle comprend

- les notes de l'élève (moyennes de terminale, appréciation des professeurs par discipline, positionnement dans la classe)
- l'appréciation complémentaire du professeur principal
- l'avis du chef d'établissement (cohérence vœu / motivation, capacité à réussir)

L'EXAMEN DES VŒUX DANS LES ÉTABLISSEMENTS D'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR

Avril – Mai

- ➔ **Les dossiers et les projets des lycéens sont étudiés par les établissements d'enseignement supérieur**
 - > la fiche Avenir transmise par le lycée (résultats, positionnement et appréciation dans chaque matière, éléments d'appréciation du professeur principal et avis du chef d'établissement)
 - > le projet de formation motivé par l'élève
 - > les notes de 1ère et terminale
 - > les autres éléments éventuellement demandés (ex : CV, notes aux épreuves anticipées du bac)

UN MODÈLE D'ADMISSION SIMPLE, JUSTE ET TRANSPARENT

➔ La prise en compte du profil et du projet de chaque lycéen

> Pour l'admission dans les formations sélectives (CPGE, BTS, DUT, écoles...)

- pas de changement : admission sur dossier ou par concours des lycéens de toutes les académies
- spécificités pour l'accès des bacheliers professionnels / technologiques en BTS / DUT (cf diapo 31)

> Pour l'admission dans les formations non sélectives (licences) et la PACES (1^{ère} année commune aux études de santé)

- la règle : un lycéen **peut accéder à la licence de son choix à l'université**
- l'université peut lui proposer **un parcours de formation personnalisé** (stage de remise à niveau, cursus adapté...) pour consolider son profil et favoriser sa réussite
- **si le nombre de vœux reçus est supérieur au nombre de places disponibles (filières les plus demandées) :**
 - les vœux sont ordonnés après que les dossiers des lycéens ont été étudiés pour vérifier leur adéquation avec la formation demandée
 - **l'université accepte des candidats provenant de tout le territoire** mais un pourcentage maximum de candidats ne provenant pas de son secteur de recrutement pourra être fixé par le recteur pour chaque licence

UN MODÈLE D'ADMISSION SIMPLE, JUSTE ET TRANSPARENT

➔ A noter: spécificités pour la voie professionnelle et technologique

> Lycéens de la voie professionnelle

- un nombre de **places en BTS est réservé aux bacheliers professionnels**
- 23 académies mettent en place **l'accès prioritaire des futurs bacheliers professionnels en BTS : ils sont admis sur avis du 2^{ème} conseil de classe de terminale**

> Lycéens de la voie technologique

- Un nombre de **places en DUT est réservé aux bacheliers technologiques**

Certains lycéens pourront se voir proposer un parcours de formation personnalisé pour favoriser leur réussite

➔ A noter : dispositif « meilleurs bacheliers »

- > Dans chaque lycée, les meilleurs bacheliers de chaque série des voies générale et technologique et de chaque spécialité du bac professionnel pourront bénéficier d'un **accès prioritaire à une formation sélective ou non sélective**

UN MODÈLE D'ADMISSION SIMPLE, JUSTE ET TRANSPARENT

➔ La prise en compte du profil et du projet de chaque lycéen

- > **Augmentation des possibilités de mobilité géographique** pour permettre aux lycéens de choisir une formation hors de leur secteur géographique
- > **Un lycéen peut demander une année de césure** directement après le bac : possibilité de reporter une année d'étude pour réaliser un projet
 - la demande de césure est faite lors de la saisie des vœux sur Parcoursup
 - le lycéen est bien inscrit dans la formation acceptée et bénéficie du statut étudiant pendant toute l'année de césure
 - il a un droit de réinscription l'année suivante

UN MODÈLE D'ADMISSION SIMPLE, JUSTE ET TRANSPARENT

**Une offre de formation enrichie sur 5 ans :
130 000 places créées notamment dans les filières les plus demandées**

Quelles places sont créées ?

- dans les filières très demandées avec un taux d'insertion élevé
- dans de nouvelles filières liées à l'évolution du marché de l'emploi
- en BTS et DUT pour accueillir notamment les bacheliers professionnels et technologiques



MINISTÈRE
DE L'ÉDUCATION
NATIONALE

MINISTÈRE
DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR,
DE LA RECHERCHE
ET DE L'INNOVATION

PLAN ÉTUDIANTS

ACCOMPAGNER CHACUN VERS LA RÉUSSITE

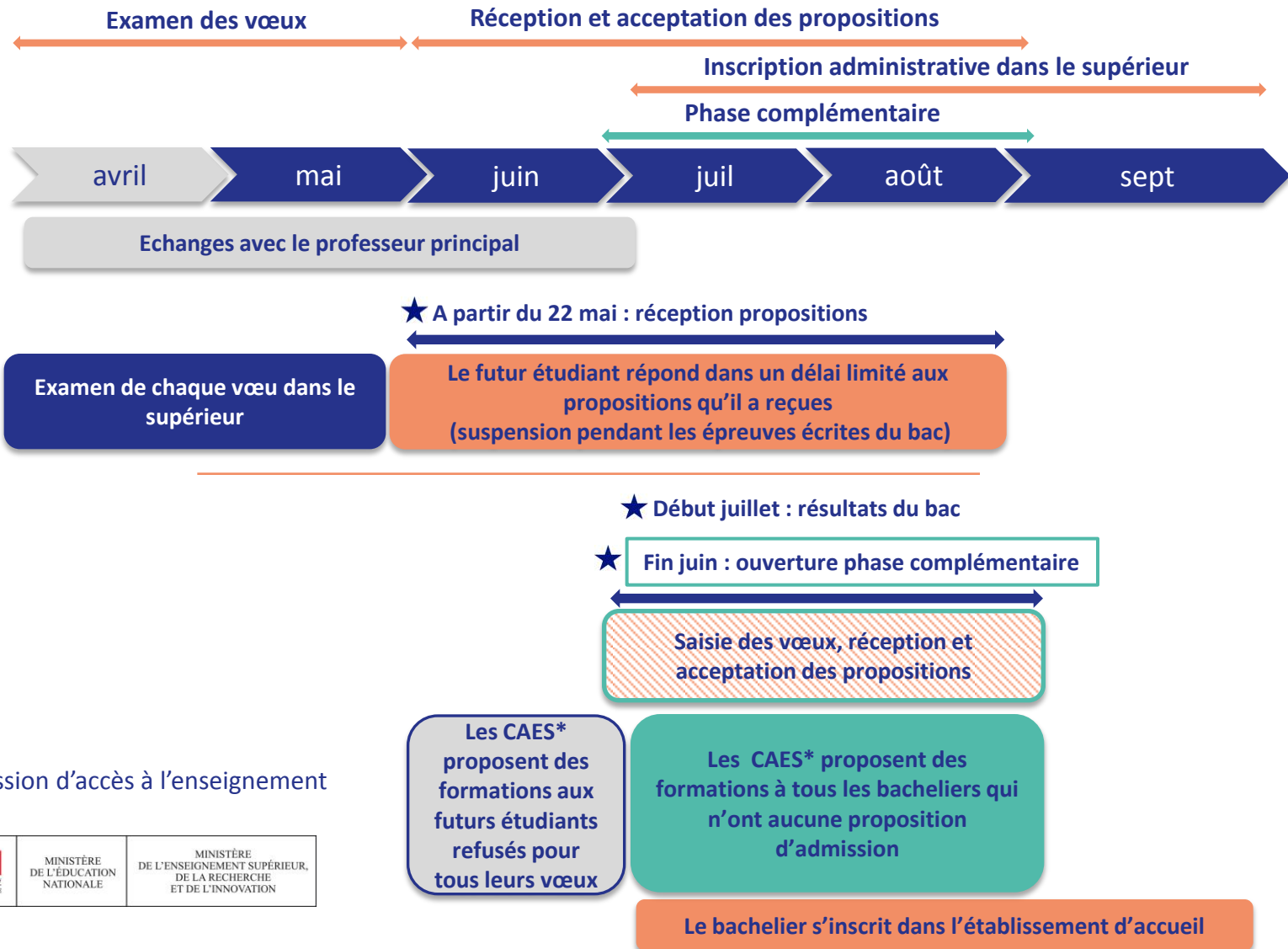


Etape 3 : mai > septembre 2018

RECEPTION - ACCEPTATION DES PROPOSITIONS ET INSCRIPTION

CALENDRIER MAI - SEPTEMBRE 2018 :

RÉCEPTION - ACCEPTATION DES PROPOSITIONS ET INSCRIPTIONS



*CAES : commission d'accès à l'enseignement supérieur

ETAPE 3 - MAI : L'ESSENTIEL SUR LA PHASE DE RÉCEPTION ET D'ACCEPTATION DES PROPOSITIONS

3

MAI > SEPTEMBRE 2018 RÉCEPTION ET ACCEPTATION DES PROPOSITIONS

À PARTIR DU 22 MAI

- Les lycéens prennent connaissance des décisions des établissements de l'enseignement supérieur pour chaque vœu et reçoivent des propositions
- La commission d'accès à l'enseignement supérieur propose des formations aux futurs étudiants refusés pour tous leurs vœux (uniquement dans le cas où tous les vœux sont formulés pour des formations sélectives)

MI-JUIN

- La procédure est suspendue pendant les épreuves écrites du baccalauréat

ÉTÉ

- Inscription dans l'établissement d'accueil

LES PROPOSITIONS DES ÉTABLISSEMENTS D'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR

Consultation des propositions à partir du 22 mai

➔ Le lycéen **prend connaissance des décisions** des établissements pour chaque vœu et **reçoit des propositions**

> quand une proposition arrive, **une alerte est envoyée** :

- sur son portable par SMS et via l'application Parcoursup préalablement téléchargée
- dans sa messagerie personnelle (rappel : une adresse mail valide et régulièrement consultée est demandée au moment de l'inscription sur la plateforme Parcoursup)
- dans la messagerie intégrée à Parcoursup

Les parents et les professeurs principaux sont systématiquement prévenus

> **interruption des propositions pendant les épreuves écrites du baccalauréat puis reprise**

COMMENT LIRE LES RÉPONSES DES ÉTABLISSEMENTS D'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR

➔ Pour une formation sélective (CPGE, BTS, DUT, écoles...)

Consultation des propositions à partir du 22 mai

Réponse donnée au futur étudiant

OUI (proposition d'admission)

ou

En attente d'une place

ou

NON



Réponse du futur étudiant

Il accepte ou renonce

Il maintient ou renonce

➔ Pour une formation non sélective (licence)

Réponse donnée au futur étudiant

OUI (proposition d'admission)

ou

OUI-SI (proposition d'admission)

ou

En attente d'une place



Réponse du futur étudiant

Il accepte ou renonce

Il accepte ou renonce

Il maintient ou renonce

COMMENT RÉPONDRE AUX PROPOSITIONS REÇUES (1/2)

Réponses aux propositions à partir du 22 mai

→ Quelles règles pour accepter les propositions (ou y renoncer) ?

> Le délai pour accepter une proposition d'admission (ou y renoncer) est de :

- 7 jours jusqu'au 25 juin
- 3 jours du 26 juin au 20 août
- 1 jour à partir du 21 août
- Passé ces délais : la place est libérée pour un autre candidat

→ Selon le cas de figure :

> Le lycéen reçoit une seule proposition d'admission (oui ou oui-si):

- il **accepte** la proposition (ou y renonce)
- s'il le souhaite, ses **autres vœux en attente sont maintenus**
- il **consulte les modalités d'inscription administrative** de la formation acceptée

COMMENT RÉPONDRE AUX PROPOSITIONS REÇUES (2/2)

> **Le lycéen reçoit plusieurs propositions d'admission (oui ou oui-si):**

- il doit accepter **une seule proposition** parmi celles-ci et renoncer **aux autres propositions d'admission** qu'il a reçues pour ne pas monopoliser les places
- S'il le souhaite, ses **autres vœux en attente sont maintenus**
- il **consulte les modalités d'inscription administrative** de la formation acceptée

> **Le lycéen ne reçoit que des réponses « en attente » :**

- **des places vont se libérer** au fur et à mesure que les autres candidats vont renoncer à leurs vœux

> **Le lycéen ne reçoit que des réponses négatives (s'il n'a formulé que des vœux en formation sélective)**

- **nouveau** : dès le 22 mai, **la commission d'accès à l'enseignement supérieur** est activée pour lui **faire des propositions de formation**

S'INSCRIRE DANS SON ÉTABLISSEMENT D'ACCUEIL

à partir des
résultats du bac

- ➔ Après avoir accepté la proposition d'admission de son choix, le futur étudiant doit effectuer son inscription administrative dans l'établissement qu'il va intégrer
- ➔ Ces formalités sont propres à chaque établissement :
 - > suivre les modalités d'inscription indiquées sur Parcoursup ou à défaut, contacter directement l'établissement d'accueil
 - > si le futur étudiant s'inscrit dans un établissement proposant des formations en dehors de Parcoursup (voir p24), il doit démissionner de la procédure Parcoursup

Attention : respecter impérativement les dates limites d'inscription
Ne pas hésiter à contacter l'établissement pour toute question

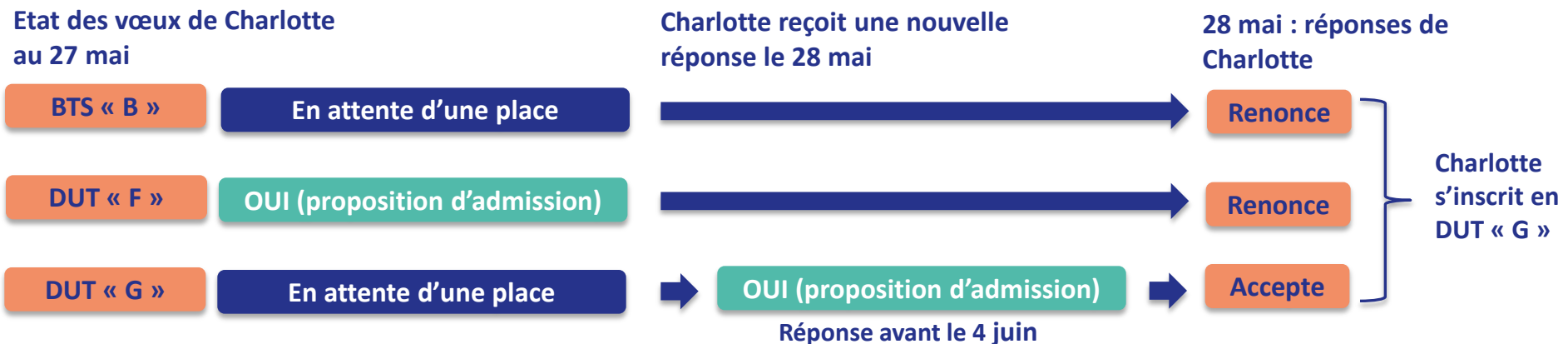
L'EXEMPLE DE CHARLOTTE ÉLÈVE DE TERMINALE

➔ Charlotte a fait 8 vœux, tous confirmés. Le 22 mai, elle prend connaissance des décisions des établissements

Vœux de Charlotte	22 mai : réponses des établissements	22 mai : réponses de Charlotte	La procédure continue
CPGE « A »	OUI (proposition d'admission) Réponse avant le 29 mai	Renonce	Elle accepte la proposition d'admission en DUT « F » Elle maintient deux vœux en attente : BTS « B » et DUT « G » Elle choisit donc de renoncer aux trois autres propositions d'admission : CPGE « A », Licence « C » et licence « E » Elle choisit de renoncer à un vœu en attente : CPGE « H »
BTS « B »	En attente d'une place	Maintient	
Licence « C »	OUI – SI (proposition d'admission) Réponse avant le 29 mai	Renonce	
CPGE « D »	NON		
Licence « E »	OUI – SI (proposition d'admission) Réponse avant le 29 mai	Renonce	
DUT « F »	OUI (proposition d'admission) Réponse avant le 29 mai	Accepte	
DUT « G »	En attente d'une place	Maintient	
CPGE « H »	En attente d'une place	Renonce	

L'EXEMPLE DE CHARLOTTE ÉLÈVE DE TERMINALE

⇒ Le 28 mai, Charlotte reçoit une nouvelle proposition d'admission pour le DUT « G », vœu maintenu en attente :



- Charlotte accepte la proposition d'admission au DUT « G ».
- Elle renonce donc au DUT « F » qu'elle avait précédemment accepté et renonce aussi à son vœu de BTS « B » en attente car il l'intéresse moins que le DUT « G » qu'elle vient d'accepter.
- Il ne lui reste plus qu'à s'inscrire administrativement au DUT « G » une fois les résultats du bac connus.

Etape 4 : juin > septembre 2018

PHASE COMPLÉMENTAIRE



MINISTÈRE
DE L'ÉDUCATION
NATIONALE

MINISTÈRE
DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR,
DE LA RECHERCHE
ET DE L'INNOVATION

PLAN ÉTUDIANTS

ACCOMPAGNER CHACUN VERS LA RÉUSSITE

ETAPE 4 : L'ESSENTIEL SUR LA PHASE COMPLÉMENTAIRE

4

JUIN > SEPTEMBRE 2018 PHASE COMPLÉMENTAIRE

FIN JUIN - DÉBUT JUILLET

- Dès la fin des épreuves du baccalauréat, ouverture de la phase complémentaire
- Après les résultats du baccalauréat, une commission pilotée par le recteur propose des formations aux bacheliers qui n'ont obtenu aucune proposition d'admission

SEPTEMBRE

- Fin de l'affectation

**TOUS LES BACHELIERS
QUI LE SOUHAITENT SONT INSCRITS**

L'ACCOMPAGNEMENT DE TOUS LES BACHELIERS

➔ Phase complémentaire : une place garantie pour chacun

> Accompagnement des bacheliers qui n'ont obtenu aucune proposition d'admission

- après les résultats du bac, une **commission d'accès à l'enseignement supérieur** étudie les souhaits de formation prioritaires et les dossiers des bacheliers et fait des propositions de formation au plus près de leurs choix initiaux
- pour **accompagner une éventuelle mobilité géographique** : des places sont réservées dans les cités universitaires ou internats de lycée, des aides sociales



enseignementsup-recherche.gouv.fr

 @sup_recherche

education.gouv.fr

 @EducationFrance

#PlanEtudiants



MINISTÈRE
DE L'ÉDUCATION
NATIONALE

MINISTÈRE
DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR,
DE LA RECHERCHE
ET DE L'INNOVATION